

Mise en œuvre du programme communautaire de Lisbonne: davantage de recherche et d'innovation, investir pour la croissance et de l'emploi

2006/2005(INI) - 05/07/2006 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport d'initiative de Pilar del **CASTILLO VERA** (PPE-DE, ES) en réponse à la communication de la Commission visant à proposer des mesures pour dynamiser l'innovation et la recherche dans le cadre de l'agenda de Lisbonne.

Les députés invitent les États membres à promouvoir l'esprit d'entreprise dès les premiers stades du système éducatif et à renforcer leur soutien à l'apprentissage tout au long de la vie en encourageant activement la formation aux TIC pour les travailleurs et les personnes sans emploi. Conscients des retards pris par l'Union quant à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne dans le domaine de l'éducation et de la formation, ils lancent un appel aux États membres, afin qu'ils s'approprient la relance de la stratégie de Lisbonne.

Parmi les nombreuses demandes formulées par le Parlement, il faut mentionner : la nécessité de mettre en avant les filières scientifiques et de promouvoir les récompenses et incitations existantes, tels que les prix Descartes et Aristote, ou le Prix du jeune scientifique; le renforcement de l'aide aux chercheurs européens les plus qualifiés, en particulier les chercheurs en début de carrière ; la promotion de mesures d'incitation visant à améliorer les conditions de travail des scientifiques et des chercheurs et à assurer la formation continue des travailleurs; une lutte efficace contre la fuite des cerveaux et la mise en place de mesures adéquates pour attirer l'excellence sur le sol de l'UE en promouvant notamment des programmes d'échanges avec les pays tiers ; la création et la promotion des prix européens de l'innovation ; la fixation d'objectifs clairs en matière de création de centres d'excellence, qui devraient tous disposer de « laboratoires de créativité ».

Le Parlement recommande de veiller tout particulièrement à assurer une participation appropriée des PME à la recherche et au développement en prenant des mesures concrètes, notamment en affectant une partie des crédits de recherche aux PME. Il met l'accent sur la nécessité de soutenir les PME quant à leurs capacités de recherche et souligne qu'il importe d'améliorer l'accès des PME au financement.

Les députés invitent les États membres à mettre en place un environnement plus favorable à l'innovation pour les citoyens et les entreprises, via une meilleure réglementation, de meilleures normes, de meilleures procédures en matière de marchés publics et de meilleurs droits de propriété intellectuelle. Ils rappellent la nécessité d'instaurer un brevet et une marque communautaires et de veiller à une plus grande réciprocité entre les systèmes européen, américain et japonais de brevets. Ils soulignent qu'un système européen des brevets intégré fondé sur des normes juridiques démocratiques doit faire partie intégrante d'une stratégie innovante dans le cadre de laquelle il convient de garantir un équilibre entre la protection de la propriété industrielle, la diffusion des connaissances techniques, et une concurrence libre et sans entrave.